

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 2 juin 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 2 juin 2025 à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon, Shelley Judge et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Lee Patterson et Patrick Ouvrard.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, M. Gilbert Arel ainsi que le greffier, Me Owen Falquero.

20 personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h01.

Le maire Burcombe rend hommage à feu Gilles Decelles, ancien maire de la Ville.

Il souligne également que madame Caroline Cusson, trésorière de la Ville, a reçu un prix d'excellence pour le rayonnement local et régional de la COMAQ.

2025-06-154

1.2. Adoption/Modifications à l'ordre du jour

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2025-06-155

1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2025

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025.

ADOPTÉ

2025-06-156

1.4. Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2024

En conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier 2024 ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre, est déposé. Le maire Burcombe demande à la directrice du Service des finances et de la trésorerie de faire rapport des faits saillants qu'il contient, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Shelley Judge

Et unanimement résolu par voix exprimées

Le maire Burcombe exerce son droit de vote.

QUE le Conseil exige que le rapport financier 2024 soit diffusé sur le site Internet de la Ville.

ADOPTÉ

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente période de questions a fait l'objet d'un enregistrement audio en direct de la séance, disponible à <https://lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil/>

QUESTIONS ÉCRITES REÇUES AVANT LA SÉANCE

MARC PELLETIER

1. Quelle est l'explication pour la coupe des têtes d'arbres sur l'île de Trestle Cove, sur le terrain de la municipalité? Si la coupe s'avère illégale et le malfaiteur est identifié, VLB s'engage-t-il à poursuivre la dite personne en justice pour un maximum de pénalité et ainsi donner l'exemple?

RÉPONSE DU MAIRE RICHARD BURCOMBE: La Ville est informée de la situation et le dossier est en cours de traitement.

2. L'employé responsable de l'environnement m'avise qu'on lui nie le mandat de livrer une conférence dans les prochains mois sur les nouvelles règles régissant le recyclage, en vigueur depuis le 1^e janvier, est-ce que la Ville s'engage à trouver une autre personne-ressource d'ici peu? On me dit qu'il ne faut pas compter sur la MRC, donc le Conseil prendra-t-il ses responsabilités au bénéfice de l'environnement?

RÉPONSE DU CONSEILLER LEE PATTERSON: La gestion des matières résiduelles est désormais prise en charge par la MRC de Brome-Missisquoi qui est également responsable d'offrir les informations nécessaires aux résidents sur l'ensemble du territoire afin de les sensibiliser sur le sujet.

QUESTIONS ORALES LORS DE LA SÉANCE

Les intervenants sont:

ALAN EASTLEY

(00:00)

3. En lien avec les travaux sur la rue Victoria, il demande si le corridor d'activités (piste cyclable) sera accessible cet été et si les poteaux seront installés;

(04:40)

4. Il s'informe pour savoir si les vélos électriques sont admis sur le sentier linéaire et s'il existe une limite quant à la puissance du moteur des vélos autorisés;

(05:12)

5. Il commente la signalisation sur le sentier linéaire pour les marcheurs et les cyclistes;

(06:13)

6. Il commente sur le fait que les batteries et les ampoules fluorescentes n'ont pas été acceptées lors de la journée de collecte de matières électroniques au centre Lac-Brome;

RON GLOWE

(07:22)

7. Dû aux fortes précipitations des derniers jours, il mentionne le fait que le niveau du lac semble haut et demande si le barrage a été ouvert d'avance;

(09:11)

8. Il commente sur les mauvaises conditions de la chaussée sur la rue de la Pointe-Fisher;

KIARA LANOUE

(13:38)

9. Nouvelle propriétaire à l'angle de la rue Spring Hill et du chemin de Knowlton, elle juge que la vitesse des véhicules est élevée;

ALEXANDRE DESOURDY

(23:00)

10. Représentant le Club de rugby de Lac-Brome, il commente les conditions du terrain au parc des Lions et mentionne qu'il serait à refaire. Il invite au public d'assister aux célébrations de la 40e anniversaire du club le 7 juin;

MICHEL MAILHOT

(25:10)

11. Propriétaire sur la rue de la Pointe-Fisher, il réclame des travaux sur ce chemin de gravier et souhaite une solution définitive.

3. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

3.1. ADMINISTRATION

2025-06-157

3.1.1. Comptes à payer et listes des chèques émis

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer: 615 904,28\$
- Chèques émis # 2025-06: 614 301,63\$

ADOPTÉ

3.1.2. Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

3.1.2.1. Décomptes progressifs

2025-06-158

3.1.2.1.1. VLB2024-05 - Stationnement - Terrasse Carke

ATTENDU la demande de paiement du décompte progressif #3 (facture #013034) de la compagnie G.J. Ménard Aménagement paysager inc. au montant de **78 637,08\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2024-05 - Stationnement - Terrasse Carke. Ce montant inclut une retenue de 10%;

ATTENDU QUE ce montant comprend la directive de changement suivante au montant de :

- DC-1 - Report de travaux en génie civil, indexation de 2%: **5 385,89\$**, taxes incluses

ATTENDU la recommandation de paiement de Marc-André Boivin, directeur - Services techniques, de payer ce décompte progressif avec la directive de changement DC-01;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #3 (facture #013034) de la compagnie G.J. Ménard Aménagement paysager inc. au montant de **78 637,08\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2024-05 - Stationnement - Terrasse Carke, incluant la directive de changement DC-01 au montant de **5 385,89\$**, taxes incluses, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

QUE
soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant lequel sera financé à même le Règlement 2024-06 Règlement décrétant une dépense de 1 300 000\$, l'affectation de la somme de 100 000\$ du fonds de parcs et terrains de jeux et un bloc sanitaire de 1 200 000\$ afin de financer la construction d'un bloc sanitaire et d'un stationnement à la terrasse Carke et remboursable sur une période de vingt (20) ans.

ADOPTÉ

2025-06-159 3.1.2.1.2. **VLB2024-02 - Réfection secteur de la rue Montagne**

ATTENDU la demande de paiement du décompte progressif #9 (facture #012795-AJUST) de la compagnie G.J. Ménard Aménagement paysager inc. au montant de **61 441,06\$**, taxes incluses, pour libération d'une retenue du contrat AO VLB2024-02 - Réfection secteur de la rue Montagne, phase 2;

ATTENDU la recommandation de paiement de Laura Lee, Chef - Services techniques, de payer ce décompte progressif.

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #9 (facture #012795-AJUST) de la compagnie G.J. Ménard Aménagement paysager inc. au montant de **61 441,06\$**, taxes incluses, pour libération d'une retenue du contrat du contrat AO VLB2024-02 - Réfection secteur de la rue Montagne, phase 2, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant lequel sera financé à même le *Règlement 2021-07 décrétant une dépense de 6 499 247\$ et un emprunt de 4 580 183\$ pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout des routes du secteur de la rue Montagne* et remboursable sur une période de vingt (20) ans.

ADOPTÉ

3.1.2.2. **Factures et dépenses diverses**

3.1.3. **Ententes, contrats et mandats**

2025-06-160 3.1.3.1. **Octroi de contrat - Structures d'ombre - Marché public**

- ATTENDU QUE le Conseil désire procéder avec la Phase 2 de l'aménagement du marché public afin d'améliorer l'expérience des visiteurs et des marchands;
- ATTENDU QUE le Conseil veut augmenter la superficie ombrée du site;
- ATTENDU QUE la Ville a demandé trois (3) soumissions et a reçu les deux (2) soumissions conformes suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Voile ombrage Québec	57 165,57\$
Techsport	69 258,64\$

- ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Voile ombrage Québec au montant de **57 165,57\$**, taxes incluses;
- ATTENDU la recommandation de Nicholas Brien, directeur par intérim du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, d'accepter la soumission de Voile ombrage Québec;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil accorde le contrat à Voile ombrage Québec pour l'installation des structures d'ombre au marché public au montant de **57 165,57\$**, taxes incluses;
- QUE soit affecté au paiement de cette dépense le montant de la subvention du programme du MAPAQ *Initiative ministérielle Proximité 2024-2026 - Volet 1: Appui aux initiatives collectives* (dossier 11954644) selon l'entente du 23 janvier 2025, ce dernier étant versé comptant par le gouvernement provincial et représentant un maximum de 40 024,60\$.

ADOPTÉ

2025-06-161

3.1.3.2. Octroi de contrat - Services professionnels de consultation en rémunération globale

- ATTENDU QUE le Conseil désire obtenir des services professionnels pour la révision de la structure salariale de la Ville et du système d'évaluation des emplois, l'analyse de la compétitivité de l'offre de rémunération actuelle et la réalisation d'une politique de rémunération globale;
- ATTENDU QUE la Ville a reçu les trois (3) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Raymond Chabot Grant Thornton	33 584,20\$
Normandin Beaudry	44 840,25\$
Mallette	35 975,68\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 33 584,20\$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Gilbert Arel, directeur général, d’accepter la soumission de Mallette au montant de **35 975,68\$**, qui présente une offre avec un meilleur équilibre entre coût, qualité et pertinence, tout en offrant une approche complète axée sur la rémunération globale;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à la compagnie Mallette le contrat pour des services professionnels de consultation en rémunération globale au montant de **35 975,68\$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

3.1.4. Ressources humaines

2025-06-162 3.1.4.1. Nomination - Personne chargée de l'application des règlements de la Ville - Julia Gagnon-Paré

ATTENDU QUE le Conseil possède le pouvoir de nommer des personnes chargées de l'application de divers règlements de la Ville en lien avec la gestion du territoire et de l'environnement;

ATTENDU QUE le Conseil veut octroyer ces pouvoirs d'application à la technicienne en environnement, Julia Gagnon-Paré;

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil nomme Julia Gagnon-Paré, technicienne en environnement, comme personne chargée de l'application de tout règlement nécessaire en lien avec son emploi à la Ville:

QUE les pouvoirs octroyés à Mme Gagnon-Paré comprennent les pouvoirs énumérés à l'article 13 du règlement de zonage 596;

QUE l'article 13, alinéa 1, numéro 1 du règlement de zonage 596 spécifie qu'une personne chargée de l'application d'un règlement a le pouvoir de:

...visiter et examiner, entre 7 et 19 heures, toute propriété immobilière ou mobilière ainsi que l'intérieur ou l'extérieur de maisons, bâtiments ou édifices quelconques pour constater si ce règlement, les autres règlements ou les résolutions du conseil y sont exécutés, pour vérifier tout renseignement ou pour constater tout fait nécessaire à l'exercice par la municipalité du pouvoir de délivrer un permis, d'émettre un avis de conformité d'une demande, de donner une autorisation ou toute autre forme de permission, qui lui est conféré par une Loi ou un règlement.

ADOPTÉ

3.1.5. Divers

2025-06-163

3.1.5.1. Excédent de fonctionnement - Affectation (Égout et traitement des eaux usées)

ATTENDU QUE les revenus générés par la tarification du service d'égout ont été supérieurs aux dépenses encourues pour ce même service;

ATTENDU QUE s'applique le principe de l'utilisateur-payeur;

ATTENDU QUE le Conseil désire affecter un surplus de **363 000\$** pour des dépenses futures liées à la modernisation et à la maintenance du réseau d'égouts et au traitement des eaux usées;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil affecte au montant de **363 000\$** le surplus généré par les activités reliées au système d'égout de la Ville, et ce, afin de pourvoir aux dépenses futures de ce même service.

ADOPTÉ

2025-06-164

3.1.5.2. Surplus libre - Affectation (Réfection des routes)

ATTENDU le désir des élus d'accélérer la réfection des chemins sur le territoire de la Ville de Lac-Brome;

ATTENDU QUE le Conseil désire affecter un surplus de **1 000 000\$** pour des dépenses futures d'investissement pour la réfection des routes de Lac-Brome;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil affecte un montant de **1 000 000\$** pour des dépenses futures d'investissement pour la réfection des routes de la Ville.

ADOPTÉ

2025-06-165 3.1.5.3. Surplus libre - Affectation (Centre-ville)

ATTENDU QUE le *Plan stratégique 2024-2028* de la Ville comprend, parmi ses orientations, le développement d'une ville dynamique, des offres commerciales, culturelles et touristiques diversifiées et attractives;

ATTENDU ce même plan et ses initiatives stratégiques de soutenir financièrement le projet d'agrandissement de la Bibliothèque Pettes et de réaliser un plan d'aménagement du parc Coldbrook;

ATTENDU QUE le Conseil désire affecter un surplus de **600 000\$** pour des dépenses futures liées au projet de revitalisation du centre-ville, au réaménagement du parc Coldbrook et au projet de la Bibliothèque Pettes;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil affecte un montant de **600 000\$** pour des dépenses futures d'investissement pour le projet de revitalisation du centre-ville, le réaménagement du parc Coldbrook et le projet de la Bibliothèque Pettes.

ADOPTÉ

3.2. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

3.2.1. Règlements - Avis de motion/Présentation

3.2.1.1. Règlement 2025-05 - Règlement fixant la rémunération payable au personnel électoral ou référendaire de la Ville - Avis de motion

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, le Règlement

2025-05 règlement fixant la rémunération payable au personnel électoral ou référendaire de la Ville.

Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance. Les élus l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture.

Le projet de ce règlement est dûment présenté et déposé par M. Patterson qui en mentionne l'objet et la portée. L'objet de ce règlement est de modifier les taux de rémunération du personnel électoral en prévision des élections municipales 2025;

Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

3.2.2. Règlements - Adoption

4. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

4.1. Dépôt du rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

4.2. Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif d'environnement

Dépôt des procès-verbaux des deux réunions du Comité consultatif d'urbanisme et de la réunion du Comité consultatif d'environnement.

4.3. DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE - PIIA

2025-06-166 4.3.1. 315, chemin de Knowlton, lot #4 471 081, zone UI-3-L15

Nature de la demande: Modification d'une enseigne existante sur poteau

ATTENDU le dépôt d'une demande de modification d'une enseigne sur poteau, dans le cadre d'un usage industriel;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 601 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), spécifiquement le PIIA-5 concernant les enseignes et murales;

ATTENDU la résolution CCU-25-039 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande pour la modification de l'enseigne sur poteau;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde le PIIA-5 concernant la demande d'installation d'une enseigne sur poteau, dans le cadre d'un usage industriel au 315, chemin de Knowlton, lot #4 471 081, zone UI-3-L15, et ce, selon le dessin déposé par la demanderesse le 12 mai 2025.

ADOPTÉ

2025-06-167 4.3.2. 60, chemin de Foster, lot #4 265 358, zone UMV-2-D16

Nature de la demande: Rénovation d'un bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'une demande de rénovation d'un bâtiment principal visant le remplacement du revêtement extérieur, des fenêtres, des portes, la reconstruction du perron d'entrée et du balcon arrière, ainsi que la construction d'un nouveau toit ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 601 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), spécifiquement le PIIA-2 concernant les bâtiments et terrains résidentiels;

ATTENDU la résolution CCU-25-046 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde le PIIA-2 concernant la demande de rénovation d'un bâtiment principal visant le remplacement du revêtement extérieur, des fenêtres, des portes, la reconstruction du perron d'entrée et du balcon arrière, ainsi que la construction d'un nouveau toit au 60, chemin de Foster, lot #4 265 358, zone UMV-2-D16.

ADOPTÉ

2025-06-168 4.3.3. 596, chemin de Knowlton, lot #4 266 744, zone UC-4-L13

Nature de la demande: Remplacement d'une enseigne

ATTENDU le dépôt d'une demande de remplacement d'une enseigne sur poteau liée à un usage commercial;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 601 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), spécifiquement le PIIA-5 concernant les enseignes et murales;

ATTENDU la résolution CCU-25-047 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde le PIIA-5 concernant la demande de remplacement d'une enseigne sur poteau liée à un usage commercial au 596, chemin de Knowlton, lot #4 266 744, zone UC-4-L13.

ADOPTÉ

2025-06-169 4.3.4. 221, chemin d'Iron Hill, lot #3 938 557, zone ID-18-D6

Nature de la demande: Agrandissement d'un bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'une demande d'agrandissement d'un bâtiment principal;

ATTENDU QUE la demande consiste précisément en l'agrandissement du bâtiment par l'ajout d'un vestibule sur le côté droit, d'une section pour salon avec balcon couvert sur le côté gauche, ainsi que le remplacement de l'ensemble des fenêtres et la construction d'un nouveau toit;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 601 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), spécifiquement le PIIA-2 concernant les bâtiments et terrains résidentiels;

ATTENDU la résolution CCU-25-048 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde le PIIA-2 concernant la demande d'agrandissement d'un bâtiment principal au 221, chemin d'Iron Hill, lot #3 938 557, zone ID-18-D6.

ADOPTÉ

4.4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

2025-06-170 4.4.1. 221, chemin d'Iron Hill, lot #3 938 557, zone ID-18-D6

ATTENDU le dépôt d'une demande d'agrandissement de la résidence existante à 9,18 mètres de la ligne de lot avant;

ATTENDU QUE l'annexe VII du règlement de zonage no. 596 stipule que la marge avant doit se trouver à 10,5 mètres dans la zone ID-18-G16;

ATTENDU QUE la résidence existante est déjà dérogatoire (à une distance de 6,7 mètres de la ligne de lot avant);

ATTENDU la résolution CCU-25-049 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement en marge avant minimale;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Shelley Judge

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement de la résidence existante à 9,18 mètres de la ligne de lot avant au 221, chemin d'Iron Hill, lot #3 938 557, zone ID-18-D6.

ADOPTÉ

4.5. DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE

4.6. DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

4.7. DEMANDE(S) À LA C.P.T.A.Q.

4.8. Autres

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport mensuel du Service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du Service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Le conseiller Patrick Ouvrard mentionne les éléments suivants :

- Depuis le début de l'année, 87 interventions incendie ont été réalisées et les premiers répondants sont intervenus sur 29 appels;
- Un comité de sécurité se tiendra prochainement. Il abordera plusieurs sujets, notamment la présence croissante des utilisateurs de *gravel bikes* sur le territoire, l'ajout de signalisation pour les pentes raides empruntées par les cyclistes et la sensibilisation au port du casque pour améliorer la sécurité.

6. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

6.1. Rapport mensuel du Service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du Service des Travaux publics et Services techniques

La conseillère Shelley Judge mentionne les points suivants:

- Les travaux de réfection des trottoirs sur la rue Victoria vont bon train;
- La division d'horticulture poursuit les travaux de plantation de fleurs partout sur le territoire;
- La station de lavage des embarcations est prête à être utilisée.

7. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1. Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt des rapports mensuels du Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire.

Le conseiller Pierre Laplante mentionne les éléments suivants:

- Il remercie les employés du Service des loisirs ainsi que tous les bénévoles qui ont fait de la Fête de la famille un évènement couronné de succès.

La conseillère Lucy Gagnon mentionne les points suivants:

- Le bureau d'accueil touristique à Foster est ouvert depuis le 17 mai 2025;
- En lien avec l'évènement des food trucks qui aura lieu tout l'été, le premier food truck sera présent au parc Coldbrook le 4 juin;
- Les billets pour la Grande Tablée sont présentement en vente;
- À tous les dimanches de l'été, des tours guidés gratuits seront offerts autour du Lac-Brome;
- En primeur, des sculptures lumineuses seront installées au parc Coldbrook du 12 décembre au 18 janvier;
- Les Vendredis festifs auront lieu les 18 et 25 juillet au parc Coldbrook;
- Le festival littéraire de Lac-Brome s'est conclu dernièrement et sa programmation a attiré près de 1000 participants. Elle félicite sa collègue Louise Morin pour l'organisation de l'évènement.

2025-06-171

7.2. Demandes de contribution financière

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes à titre de contribution financière aux activités des organismes suivants:

- Fondation BMP - Tournoi de golf à Knowlton: 400\$
- Fondation BMP (Hommage à Gilles Decelles): 1 000\$
- Fête du Canada: (paiement de la facture pour les feux d'artifice jusqu'à un maximum de): 15 000\$

- Fulford Community Club - Street Dance (budget participatif): 3 600\$

ADOPTÉ

7.3. Demande(s) d'utilisation du domaine public

8. ÉCONOMIE LOCALE

9. VARIA

2025-06-172 9.1. Journée mondiale pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2025

ATTENDU QUE les membres du Conseil se joignent aux partenaires de la Table de concertation des personnes âgées de Brome-Missisquoi afin de souligner la *Journée mondiale pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées* qui se déroulera le 15 juin 2025;

ATTENDU QUE cette journée mondiale est une journée officielle désignée par les Nations Unies qui reconnaît l'importance de la maltraitance des aînés comme une question de santé publique et de droits de la personne;

ATTENDU QUE depuis 2006, de nombreuses communautés à travers le Canada et dans le monde, marquent ce jour afin d'accroître la visibilité de ce problème, de partager des informations sur la maltraitance et la négligence, et de promouvoir les ressources et services qui peuvent améliorer la sécurité et le bien-être des personnes âgées dans nos collectivités;

ATTENDU la résolution 2024-06-18, marquant la signature de la Ville de Lac-Brome de la Charte de la bientraitance conçue par la Concertation estrienne pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE dans le cadre de la *Journée mondiale pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées*, la Ville de Lac-Brome renouvelle son engagement à offrir un environnement bienveillant et inclusif pour toutes les personnes âgées dans sa communauté.

ADOPTÉ

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente période de questions a fait l'objet d'un enregistrement audio en direct de la séance, disponible à <https://lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil/>

QUESTIONS ORALES LORS DE LA SÉANCE

Les intervenants sont:

ALICIA SOUTHALL

(00:00)

12. Relatant un article publié dans le *Brome County News* sur la construction de la nouvelle caserne et le projet d'expropriation, elle demande des détails sur la subvention gouvernementale qui sera octroyée;

(05:50)

13. Elle demande des précisions sur le point **3.1.3.2** - Octroi de contrat - Services professionnels de consultation en rémunération globale;

RON GLOWE

(08:22)

14. Concernant le point **3.1.5.2** - Surplus libre - Affectation (Réfection des routes), il demande si les projets ont déjà été sélectionnés en lien avec le montant accordé;

BRENDA STONE

(09:12)

15. À propos des travaux de réfection des trottoirs sur la rue Victoria, elle demande si les nouveaux trottoirs empièteront sur les propriétés privées;

(13:14)

16. Elle commente un incident sur la rue Victoria en lien avec les travaux actuels et demande que les travailleurs soient plus prudents;

LARRY INGOLD

(15:33)

17. Il mentionne les conditions des rues dans le secteur de la rue Eugène;

(16:21)

18. Relativement aux travaux sur la rue Victoria, il demande si les tuyaux d'égout seront remplacés;

ALICIA SOUTHALL

(17:17)

19. Elle demande des précisions sur le point **2.1.2.1.1** - VLB2024-05 - Stationnement - Terrasse Carke;

CAROLLE LAVOIE

(19:46)

20. Elle commente le fait que le terrain gazonné à la plage Douglass devrait être nettoyé;

(20:57)

21. Concernant la construction de la nouvelle caserne, elle demande si le terrain derrière la caserne actuelle a été envisagé pour le projet.

2025-06-173

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h40.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Owen Falquero
Greffier